

Direction Départementale du Travail

153, Avenue de LYON

-73000- CHAMBERY

N. Réf. Contrôle Inspection du Travail oct.2009

V. Réf. JLC/ Contrôle du 29/10/2009

Objet: Votre lettre du 11/01/2010

LETTRE RECOMMANDEE PAR PURE PRECAUTION

LA LECHERE, le 29 Janvier 2010

Cher Monsieur le Contrôleur du Travail,

En mains votre lettre du 11 janvier 2010 qui a retenu toute mon attention.

J'ai bien noté la liste de vos observations et recommandations et vous en remercie.

Mon entreprise n'a eu à déplorer aucun accident responsable depuis 1971, soit depuis 40 ans.

Sans remettre donc en cause l'utilité de votre action, je souhaite cependant vous interroger

officiellement et par la présente sur sa légitimité sur le territoire international de la Savoie

En effet et comme vous le savez, la légitimité des actions administratives françaises et donc

celle de votre Ministère de rattachement repose sur la validité du Traité d'annexion de la Savoie

par la France signée à Turin en date du 24 mars 1860.

Or, ce Traité d'annexion territoriale n'a pas été enregistré au Secrétariat Général de l'ONU en

violation de:

- L'article 102 de la charte de l'ONU et surtout ;

- L'article 44 paragraphe deux du traité de Paris du 10 février 47.

Il en résulte, qu'à défaut de pouvoir justifier d'un enregistrement obligatoire, le Traité de Turin du

24 mars 1860 est tenu pour abrogé en vertu des dispositions expresses du §3 de l'article 44 du

Traité de Paris du 10 février 1947.

À toutes fins utiles, je vous informe aussi que 2011 est la dernière année de la deuxième

décennie officielle de la décolonisation adoptée en Assemblée Générale des Nations Unies en

date du 8 décembre 2000 (Résolution 55/146).

En clair, il échet pour vos services d'interroger immédiatement le Ministère des Affaires

Etrangères sur ce défaut d'enregistrement ; ces raisons juridiques inavouables et surtout sur ses

conséquences juridiques et administratives pratiques et concrètes sur le sol international de la

Savoie et de l'arrondissement de Nice.

1

Il va sans dire que votre réponse, que j'espère officielle et rapide, retiendra que toute notre

savoisienne attention.

Dans l'attente impatiente de vous lire en retour et m'engageant ensuite à vous tenir informé des

mesures mises en œuvre sur la base de votre contrôle ;

Je vous prie de croire, Monsieur le Contrôleur du travail du Ministère français du Travail, des

Relations sociales, de la famille, de la Solidarité et de la Ville, en l'assurance de mes sentiments

savoisiens et les plus distingués.

André BRUNOD

Gérant